

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

N° 2021-6492 /GNC-Pr

du 7 JUIN 2021

Ampliations :

- H-C ..... 1
- DRHFPNC/SGSFI ..... 1
- VR ..... 1
- Intéressé ..... 1
- CLR ..... 1
- JONC ..... 1

ARRETE

portant inscription sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du corps des professeurs agrégés du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'année 2020

- Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;
- Vu la délibération n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu la délibération n° 426 du 20 mars 2019 portant statut particulier du corps des professeurs agrégés du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : M. François Delorme est inscrit sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du corps des professeurs agrégés du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, au titre de l'année 2020.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation

*Le directeur général des services par intérim* (signature)

Léon WAMYTAN

AP21-3133-3322

à retourner à la DRHFPNC

Pris connaissance le : .....

Nom : .....

Signature

Accusé de réception en préfecture  
 988-229880018-20210607-2021-6492GNCPR-AI  
 Date de télértransmission : 07/06/2021  
 Date de réception préfecture : 07/06/2021